Image not found or type unknown

Délai pour réalisation travaux après devis

Par **tioneb**, le **02/12/2008** à **13:28**

Bonjour,
J'ai accepté un devis de mon plombier fin juillet 2008 pour l'installation d'une pompe à chaleur. La commande de la pompe a été passée auprès du fabricant tout début août.
A cette date, 2 décembre, il n'est toujours pas en mesure de réaliser cette installation, n'ayant pas reçu le matériel et étant incapable de savoir quant il le recevra.
Ai-je le droit d'annuler cette installation, de renoncer à ma signature pour des raisons de délais?
D'autant plus que si l'installation se produit en 2009 l'avantage fiscal sera réduit de 10%.

Merci.

Copyright © 2024 Experatoo.com - Tous droits réservés